Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D16_2023-DE

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE « ECOLE PRIMAIRE LOUISE MICHEL »

N°16-2023
Membres élus : 15
Présents : 9
Abstention : 0
Pour: 14 – Contre : 0

Date de convocation
29.06.2023
Date d'affichage
29.06.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures treize minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Christian TRIN, Madame Sandrine FASSI, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Éric MANESSE.

Étaient absents excusés :
Monsieur Patrick NIODO donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET, Monsieur Laurent DEGLAVE donne pouvoir à Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Mikaël JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS.

Était absent : Monsieur Kévin CLEROY.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rapporte

En vertu de l'article L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables. Ils ne peuvent être vendus sans avoir été, au préalable, désaffectés et déclassés (art. L. 2141-1 du CGPPP).
Le bien immobilier déclassé rejoint le domaine privé de la commune et peut alors être vendu. Cette procédure est relativement simple : une délibération du conseil municipal constate la désaffectation matérielle préalable et acte le déclassement.
Pour être exécutoire, la délibération doit être transmise au contrôle de légalité quand celui-ci est exigé. Tant que la délibération n'est pas transmise, le déclassement du bien n'est pas opéré et la vente ne peut intervenir.

La commune de SAINT VAAST LES MELLO est propriétaire d'une ancienne école primaire dite « Ecole primaire Louise Michel », située au 129 rue Marcel Dequevauviller et cadastrée section AD233. Depuis le transfert de cette école en 2022 au sein du nouvel équipement, les locaux composés de 2 bâtiments, d'une surface de plancher d'environ 812 m2, sont inoccupés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D16_2023-DE

Afin de ne pas laisser ce patrimoine se dégrader, la collectivité souhaite le mettre en vente.
Conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, la commune a saisi Madame la Préfète pour demander son avis quant à la désaffectation de cet ensemble immobilier afin qu'il puisse être cédé. La préfète a émis un avis favorable par courrier du 26 juin 2023.
Le conseil municipal doit aujourd'hui constater la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école.

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales ;
Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques ;
Vu l'avis favorable de Madame la Préfète en date du 26/06/2023 ;
Considérant que les locaux de l'ancienne école « Ecole primaire Louise Michel » ne sont plus affectés à un service public ;
Considérant la nécessité de valoriser ce patrimoine ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ancienne école « Ecole primaire Louise Michel » située au 129 rue Marcel Dequevauviller, cadastrée section AD233 ;

- **DECIDE** de prononcer le déclassement de cet ensemble immobilier du domaine public de la commune et de constater son intégration dans son domaine privé.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 04.07.2023

MAIRIE DE SAINT-VAAST-SAINT-LEU 60660

Le Maire
Nathalie VARLET